

II) Le retour à la République



Mathilde Mir,
présidente
du Comité
départemental
de Libération
de la Charente.
Angoulême, 1944.

Arch. dép.
Charente,
1803W051

2- L'application du programme du Conseil National de la Résistance

En Charente, le Comité départemental de Libération (CDL) présidé par Mathilde Mir, directrice de l'École Normale, apparaît enfin au grand jour. Le CDL, après sa mission de coordination de la libération du territoire, passe à la deuxième phase : le retour à la République. Pour ce faire, le CDL a compétence pour réorganiser le pouvoir civil, épurer et contrôler la presse. Il est secondé au niveau communal par les Comités locaux de Libération (CLL) qui ont un pouvoir de renseignement, de ravitaillement et de police au niveau local sous l'autorité du CDL.

Un chargé des fonctions préfectorales (Joseph Garnier) est nommé par le gouvernement provisoire. Son premier travail est de suspendre de leurs fonctions le maire de la ville et l'ensemble du Conseil municipal afin d'installer un nouvel exécutif local, issu de la Résistance, jusqu'aux futures élections démocratiques.

Parallèlement il suspend les cadres administratifs ayant collaboré avec l'ennemi, ainsi que la presse. Dès le 2 septembre 1944 paraît « La Charente libre ». Son fondateur, Pierre Bodet, est un

résistant. Les Charentais peuvent enfin savoir ce qui se passe réellement dans le département et en France, sans censure ou endoctrinement nazi comme c'était le cas auparavant.

Dans l'ensemble des territoires, la liesse de la Libération fait place à la vengeance. Une épuration sauvage se met en place. Des femmes sont tondues, des hommes et des femmes sont fusillés... Afin d'y mettre fin, les autorités organisent une épuration légale. Elles instaurent une cour martiale qui va fonctionner dès le 11 septembre, afin de juger les individus ayant appartenu à la Milice, à la Gestapo... ainsi que toutes personnes ayant eu des intelligences avec l'ennemi. La cour prononcera les peines prévues par le code pénal et elles ne seront susceptibles d'aucun recours.

Dès le premier jour, la cour martiale de la Charente prononce deux condamnations à mort, une condamnation aux travaux forcés à perpétuité, 6 condamnations de 5 à 20 ans de travaux forcés et un acquittement. Cette cour fonctionnera du 11 au 19 septembre 1944 et prononcera 39 jugements et deux acquittements. Elle sera remplacée à partir du 28 septembre, jusqu'au 10 octobre, par le tribunal militaire qui prononcera 26 jugements. La cour de justice prendra le relais du 24 octobre 1944 au 1^{er} avril 1945 et prononcera 136 jugements qui vont clore le chapitre de l'épuration en Charente.

En 1945, les Français souhaitent tourner la page de l'Occupation et des restrictions, pour retourner à une vie normale. Malheureusement, quatre ans d'occupation auront laissé la France exsangue. Il faudra attendre 1947 pour voir la fin des tickets de rationnement.

Outre la libération, le programme du CNR apportera la création de la Sécurité sociale et la création des caisses de retraite, la nationalisation de grandes entreprises (Renault, Charbonnage, de France qui devient EDF-GDF, les compagnies de chemins de fer qui deviennent la SNCF...), le droit à la culture pour tous, la presse écrite libre...

Conception : Direction des Archives départementales

Réalisation graphique :

Maïa - www.maia-creation.com / Département de la Charente

Impression : Département de la Charente / Diffusion gratuite

TOUS LES PAPIERS ONT DROIT À PLUSIEURS VIES • "Recyclez-moi !"

Dossier
pédagogique
n°10
juillet 2014

La libération du territoire et le retour à la République



Les troupes allemandes
en faction devant
l'hôtel de ville
d'Angoulême en 1942

Arch. dép. Charente,
1803W130.

La Charente est occupée du 24 juin 1940 jusqu'au 1^{er} septembre 1944. Pendant ces quatre années d'occupation, dans chaque département, l'administration militaire allemande contrôle les préfetures par l'intermédiaire des Kommandantur. Le pouvoir exécutif est assuré dans les départements par une Feldkommandantur, dans les villes par une Stadtkommandantur, dans les villages par une Ortskommandantur.

Le 23 juillet 1940, la FK749 (Feldkommandantur 749), dirigée par le colonel Von Kretschmann, s'installe à Angoulême. Elle est chargée d'administrer et de contrôler les Kommandantur dans l'ensemble de la Charente et de présider le tribunal civil et militaire. Son objectif est de maintenir l'ordre public, et notamment de relancer l'activité économique du département pour utiliser les ressources du pays en faveur de l'Allemagne.

Enfin, la Feldkommandantur doit résoudre les problèmes posés par le départ des réfugiés, le retour des prisonniers de guerre, et contrôler les fabriques touchant le domaine de la défense (poudre de Ruelle, fonderie de Ruelle).

Les Français doivent donc, durant toute la période d'occupation, faire appel aux autorités allemandes. Directement ou indirectement par le biais des mairies ou des services de l'État, l'occupant contrôle tout acte de la vie courante (papiers administratifs, laissez-passer, cartes d'alimentation...).

Pour la Résistance, se posent alors deux problèmes : d'une part libérer le territoire de l'occupant nazi, mais également préparer l'après-guerre afin de re-doter le pays d'une administration et d'institutions démocratiques et républicaines.

I) La libération du territoire

1- La Résistance se structure

Faite de mouvements épars et spontanés, la Résistance va peu à peu se structurer en réseau après l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, afin d'être plus efficace face à l'occupant.

Le général de Gaulle crée à Londres un « 2^e Bureau » (services secrets) chargé d'organiser des missions de renseignements en France occupée. Ce 2^{ème} bureau, sous le commandement d'André Dewavrin (colonel Passy), va devenir, à partir de juillet 1942, le BCRA (Bureau Central de Renseignements et d'Action) en lien avec les services secrets anglais (SOE) du colonel Buckmaster.

Le BCRA va organiser des parachutages d'armes,

de matériel et d'agents dans le territoire français, grâce à des équipes locales organisées sur place. En Charente, c'est Jean Lapeyre-Mensignac, responsable du BOA (Bureau des Opérations Aériennes), qui, avec son équipe (René Chabasse, Charles Franc, Guy Maragariti, Philippe Boileau, Pierre Barrère, Guy Berger, René Rispart et Edmond Duruisseau), va accueillir trois atterrissages de Lysander (les 24 avril, 19 septembre et 16 novembre 1943). Ces avions sont chargés de transporter les agents venant de Londres et d'effectuer de nombreux parachutages d'armes.

Ces parachutages, qui débutent de façon sporadique en 1943, s'intensifient en 1944. Ils vont permettre d'équiper et d'armer les maquis de la région qui se multiplient. Les maquis sont majoritairement formés par des jeunes qui refusent de partir en Allemagne au Service du Travail Obligatoire (STO). Ces réfractaires se regroupent principalement en forêt pour se cacher, ce qui explique qu'en Charente les maquis se sont essentiellement formés en Charente limousine et Charente périgourdine (zones fortement boisées) : Maquis de Brigueuil (Confolens – Saint-Junien), Maquis Foch (Confolens - Ruffec), Maquis Bir'Hacheim (Chasse-neuil), Maquis Bernard (Chabanais – Château de Pressac), Section Spéciale de Sabotage (Bouëx – Nontron).



Jacques Nancy et la Section Spéciale de Sabotage. Forêt de Bois-blanc.

Arch. dép. Charente, 1803W149.

2- La Résistance passe à l'action

Afin de soutenir le débarquement de Normandie, les Alliés avaient prévu une série de plans à mettre en place.

Plan vert : sabotage des voies ferrées

Plan jaune : sabotage des postes de commandement ennemis

Plan rouge : sabotage des dépôts de munitions

Plan noir : sabotage des dépôts de carburant

Plan violet : sabotage des lignes téléphoniques

Plan bleu : sabotage des lignes électriques

Plan tortue : neutralisation des voies de communication (routes, ponts...)

Plan momie : protection des ports

En Charente, la route nationale 10 ainsi que la voie ferrée (Bordeaux-Paris) font l'objet de toute l'attention des maquisards, qui empêchent les troupes allemandes de remonter sur le front du débarquement. À partir du mois de juin, jusqu'à

la Libération, ces deux axes vont être la cible de sabotages, de mitraillages par la Résistance et de bombardements par les Alliés. Du 1^{er} juin au 31 août 1944, la Section Spéciale de Sabotage (SSS) du capitaine Jacques Nancy va réaliser plus de soixante-dix sabotages, contribuant ainsi à paralyser l'armée allemande.

En août 1944, la Charente connaît ses dernières journées d'occupation. La coordination entre les maquis charentais (Bir'Hacheim, Foch, SSS et Francs-Tireur-Partisan (FTP) Bernard) et leurs alliés de Dordogne (Brigade Rac, FTP Soleil, FTP Ricco), regroupe plus de 5 000 hommes se préparant à libérer la Charente après avoir libéré la Dordogne.

À partir du 29 août, chaque maquis prend position par secteur. Le 31 août, les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) pénètrent à Angoulême... Dans la nuit du 1^{er} septembre, le drapeau tricolore flotte au fronton de l'hôtel de ville.

II) Le retour à la République

1- La création du Conseil National de la Résistance

Devant la multiplication des mouvements et réseaux, il devenait indispensable de structurer et réunifier ces hommes, afin de préparer la Libération.

Le 1^{er} janvier 1942, le général de Gaulle charge Jean Moulin, ancien préfet de l'Eure-et-Loir, d'unifier la Résistance intérieure. Après avoir consulté les différentes obédiences politiques et syndicales en territoire occupé, le Conseil National de la Résistance (CNR) se réunit pour la première fois le 27 mai 1943 à Paris, sous la présidence de Jean Moulin.

Ce Conseil a un double rôle, unifier la Résistance afin de coordonner les actions en vue de la Libération, mais surtout préparer l'après-guerre afin que

la France s'administre elle-même et non sous le contrôle des Alliés.

Le programme du CNR va être discuté jusqu'au 15 mars 1944, date à laquelle il est adopté à l'unanimité par les représentants des différents maquis, syndicats et partis politiques.

Ce programme en deux parties vise, dans la première, l'action immédiate par l'établissement de Comités départementaux de Libération (CDL). Ces derniers sont chargés, dans un premier temps, de favoriser la Libération, en aidant les maquis à se débarrasser de l'ennemi. La deuxième partie propose une série de mesures à appliquer pour la libération du territoire :

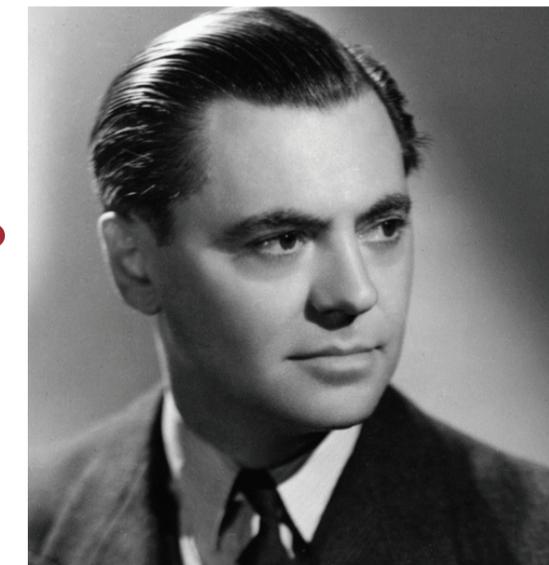
« Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la Libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du CNR, proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération :

1) Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;

2) Afin de veiller au châtement des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ;

3) Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir (...) »

Comme on peut le voir dans cet extrait, le CNR pose les fondements d'un véritable programme politique.



Jean Moulin, fondateur du Conseil National de la Résistance. Paris, 1940.

Arch. dép. Charente, 1803W095.